AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**225C1836**
FR0012532810-FS0908

30 octobre 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**WAGA ENERGY**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 octobre 2025, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management[1] (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 octobre 2025, le seuil de 5% du capital de la société WAGA ENERGY et détenir 1 287 670 actions WAGA ENERGY représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,72% des droits de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions WAGA ENERGY sur le marché.

_____

[1] Moneta Asset Management est détenue au plus haut niveau par M. Romain Burnand. La société déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général de l'AMF.

[2] Sur la base d'un capital composé de 25 676 606 actions représentant 27 273 235 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.